

C@lan.Com(munal)

Décembre 2010

LE MOT DU MAIRE



Après le temps de l'attente vient celui des réalisations, et depuis quelques semaines, elles se concrétisent les unes après les autres à nos regards. Il y a d'abord cet aménagement des voiries pour créer un cheminement protégé des lotissements vers l'école, puis le préau de notre école est lui aussi sorti de terre et enfin le futur terrain d'entraînement de football est en train de voir le jour. Demain, seront lancés les appels d'offres pour le nouveau cimetière, la réfection des voiries VC 3, Kerguéris et Guervihan et enfin, en procédure adaptée, un appel aux architectes pour la transformation de l'ancien presbytère en mairie. Tout avance, mais je reviendrai plus particulièrement sur ces points lors des inaugurations auxquelles j'espère pouvoir tous vous convier très vite.

Il est aussi un autre sujet, intercommunal cette fois, mais qui n'en représente pas moins énormément de conséquences au niveau de chaque contribuable. Nous venons d'entamer une réforme complète de la fiscalité des ordures ménagères sur la Communauté de Communes, réforme qui doit se faire en 4 étapes et dont le 1^{er} volet a été adopté à l'unanimité au conseil communautaire du 7 octobre 2010.

Ce premier volet concerne l'abandon de la redevance pour un passage à la taxe. La redevance était calculée en fonction du nombre d'habitants de la maison, la taxe le sera sur les bases du foncier bâti. La redevance ne permettait pas, en cas de difficultés, de faire appel au budget principal de la Communauté de Communes, la taxe si. Et cela va permettre d'investir dans l'amélioration des déchetteries, dans un meilleur service à la population. Cela permettra aussi de faire évoluer la collecte (bacs collectifs, verres, papiers) pour nous mettre au diapason des nouvelles recommandations en la matière.

Dans un 2^e temps et avant le 31 décembre 2010, il va falloir proposer un tarif basé sur le coût réel du service aux industriels, commerçants, artisans et collectivités qui souhaitent continuer à en bénéficier. Ainsi par la création de cette redevance spéciale, nous séparons nettement les budgets de la collecte des particuliers et celle des professionnels.

Enfin avant-dernier volet, en avril 2011, le vote par le bureau communautaire du taux à appliquer à la base foncière pour établir le tarif que le contribuable retrouvera sur son avis d'imposition foncier bâti. Une dernière étape le vote, avant le 15 octobre 2011, d'une redevance incitative (Cf. Grenelle II de l'environnement) qui devrait permettre de protéger les personnes seules contre une augmentation disproportionnée du tarif.

Aujourd'hui, nous n'en sommes qu'à la première étape. Une fois cette réforme réalisée, nous aurons enfin la possibilité d'établir un service performant et en constante évolution. Elle aura également permis une clarification des participations entre particuliers et professionnels.

Je ne voudrais pas terminer cet édit sans vous remercier encore de la confiance que vous témoignez à toute notre équipe et en vous souhaitant à vous et à votre famille d'excellentes fêtes de fin d'année.

Pascal Le Doussal



ACTUALITÉ

ANIMATION DE NOËL

L'arrivée du Père Noël se fera le **Dimanche 19 Décembre vers 15h30, place de l'Eglise.** A cette occasion aura lieu un spectacle de marionnettes présenté par Aristocène. Nous vous attendons, venez nombreux ! Un chocolat ou un vin chaud vous sera offert.



JOURNÉE DU PATRIMOINE



Un beau succès ! Nous avons accueilli le double de visiteurs cette année lors de la journée du patrimoine : 130 amateurs de nos vieilles pierres.

Costumes religieux d'époque, exposition de peintures représentant notre patrimoine calanais animaient notre belle église du XI^e siècle. Un grand merci aux artistes pour leurs œuvres. A l'an prochain pour une nouvelle animation.

RADAR DE COURTOISIE

La Communauté de Communes a fait l'acquisition de 2 cinémomètres. Ils font le tour des 6 communes du canton pour une période de 2 semaines, ils sont à Calan tous les 3 mois.



Les radars de courtoisie sont installés aux entrées du bourg et sur la route de l'école. Nous espérons sensibiliser les automobilistes à la sécurité.

Lors de la première installation fin octobre, nous avons relevé des vitesses bien supérieures à 50 km/h.

Cette action s'inscrit dans une démarche d'aménagement et de sécurisation de la voirie en cours sur la commune.



DÉGRADATIONS DES LIEUX PUBLICS

Depuis quelques temps, nous pouvons constater sur notre commune de plus en plus de dégradations matérielles. Celles-ci se caractérisent notamment par des bris de vitres aux vestiaires du stade de football, des verres cassés, des vols, la détérioration du mur en pierre du cimetière, des graffitis sur la mairie récemment repeinte... Il en va de la responsabilité de chacun de respecter ces lieux publics afin de préserver la "bonne santé" de notre commune !

ATELIER D'ÉQUILIBRE : ACTION DE PRÉVENTION DES CHUTES

L'association Kiné Ouest Prévention a organisé, en collaboration avec la municipalité, "l'Atelier Equilibr'Age", 8 séances animées par David Moallic, kinésithérapeute. La dernière séance a eu lieu le 19 novembre, 7 personnes de Calan y ont participé à leur grande satisfaction.



APPEL À L'AIDE... POUR L'AIDE AUX DEVOIRS

Depuis plusieurs années une personne bénévole assure, de 17h à 18h30, le lundi et le jeudi, une aide aux devoirs pour les enfants qui restent à la garderie scolaire.

Cette activité dont l'intérêt n'est plus à démontrer, s'avère, au fil des années, un peu lourde et contraignante pour une personne seule, et un appel est lancé aux volontaires qui seraient intéressés par le sujet.

Si les bénévoles étaient plus nombreux cela permettrait de mettre en place un roulement qui libérerait de cette contrainte bi-hebdomadaire. Le service rendu serait meilleur car certains soirs les besoins sont importants et une personne seule a du mal à les satisfaire.

Les personnes qui sont intéressées peuvent prendre contact avec la mairie qui transmettra.



INFOS



Défibrillateur

La mairie a fait l'acquisition d'un défibrillateur, mis à disposition des associations pour leurs manifestations sur Calan ou à l'extérieur.

Une formation nécessaire à son utilisation a été proposée aux associations, les 2 séances se sont déroulées fin septembre et début octobre.

Recensement agricole

De septembre 2010 à avril 2011, la France recense ses exploitations agricoles. Une collecte d'informations est conduite par le ministère de l'alimentation, de l'**agriculture** et de la pêche sur l'ensemble du territoire national.



Organisée tous les 10 ans, cette opération constitue une photographie complète et détaillée de l'agriculture française. Un outil d'aide à la gestion et à l'aménagement du territoire.

Le recensement s'intéresse à tous les aspects de l'activité agricole. Il permet de connaître les hommes et les femmes qui font l'agriculture aujourd'hui, de décrire les cultures, les superficies cultivées et le cheptel, la diversification pratiquée dans les exploitations agricoles comme la transformation de produits à la ferme, le tourisme vert, la vente directe aux consommateurs etc.

La collecte d'informations est menée auprès des exploitants agricoles sur l'ensemble du territoire national. Près de 3 000 enquêteurs agréés se déplaceront sur rendez-vous dans les exploitations pour un entretien d'une heure environ.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sensibilisation des enfants au tri des déchets



Le 8 novembre dernier, Samuel MONTANGON, ambassadeur du tri à la Communauté de Communes est intervenu à l'école du Levant. Il est temps de réduire nos déchets et l'éducation commence dès le plus jeune âge. Ainsi, les plus petits ont pu découvrir l'histoire de « Ulrich le lombric » et suivre la mise en place d'un composteur dans le potager de l'école. Les plus grands ont fait le tour des poubelles et ont été sensibilisés au tri sélectif en remettant chaque déchet dans le bac qui lui est réservé.

Vous pouvez contacter Samuel MONTANGON à la Communauté de Communes de Plouay pour toute question ou renseignement sur le tri, au moindre doute, n'hésitez pas !

QUESTION-RÉPONSE

Pourquoi un nouveau recensement en 2011 ?

Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées une fois tous les 5 ans par roulement, le dernier sur Calan date de 2006.

L'enquête de recensement porte sur la totalité de la population et des logements de la commune.

Le recensement se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. **Votre participation est essentielle et obligatoire.**

Réservez à l'agent recenseur le meilleur accueil.

Vous trouverez un complément d'information dans le courrier joint.



CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS



JANVIER

Samedi 8

Mercredi 12

Dimanche 23

Vendredi 28

FÉVRIER

Samedi 26

MARS

Samedi 19

Dimanche 20

AVRIL

Samedi 16 et Dimanche 17

Vœux de la Municipalité

AG Amicale des Personnes Âgées

Repas de Noël de l'AS Calan (foot)

Galette du Comité de Jumelage

Choucroute de l'AS Calan

Couscous de la Société de Chasse

Commémoration de la fin de la Guerre d'Algérie

Fêtes de Calan : Foulées Calanaises et Grand Prix Cycliste

**Et n'oubliez pas la venue
du Père Noël le dimanche 19 décembre
place de l'Eglise**

Directeur de la publication :
Pascal Le DOUSSAL

Comité de Rédaction :
Commission bulletin municipal

Crédit Photos : Mairie de Calan

Impression :
I.D.S. Plouay 02 97 33 34 89